

Agissez en faveur de

Omar Khadr

Lettres aux autorités des États-Unis

- dites qu'Omar Khadr doit être soit libéré, soit jugé équitablement ;
- demandez aux autorités étasuniennes de veiller à ce qu'Omar Khadr soit autorisé à avoir des contacts suffisants avec sa famille ;
- demandez une enquête exhaustive et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements infligés à Omar Khadr alors qu'il était aux mains des forces étasuniennes en Afghanistan et à Guantánamo Bay, et demandez que tous les responsables présumés de ces sévices soient déférés à la justice ;
- demandez l'abandon des commissions militaires et l'abrogation du décret présidentiel qui les a instituées ;
- demandez que le gouvernement des États-Unis crée une commission chargée d'enquêter sur tous les aspects de la politique et des pratiques en matière de détention dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme » menée par les États-Unis ;
- demandez que les installations pénitentiaires de Guantánamo Bay soient fermées et que tous les autres centres de détention utilisés dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » soient ouverts à des observateurs extérieurs.

Lettres aux autorités canadiennes

- demandez l'ouverture d'une enquête indépendante sur l'implication du gouvernement canadien dans la détention d'Omar Khadr ainsi que dans les interrogatoires et les mauvais traitements auxquels il a été soumis ;
- cherchez à obtenir l'assurance que, s'il est renvoyé au Canada, Omar Khadr sera soit remis en liberté soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé équitablement, et qu'aucune des déclarations obtenues sous la torture ne sera retenue contre lui dans une procédure judiciaire ou autre ;
- demandez au gouvernement canadien d'appuyer l'appel d'Amnesty International en faveur de l'abandon des commissions militaires et de la fermeture du centre de détention de Guantánamo Bay.

Veillez faire part de ces préoccupations aux autorités suivantes :

Ministre de la Justice des États-Unis

Alberto Gonzales
Attorney General
US Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20530-0001,
États-Unis

Fax : + 1 202 307 6777

Courriel : AskDOJ@usdoj.gov

Premier ministre du Canada

Paul Martin
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, K1A 0A2
Canada

Fax : + 1 613 941 6900

Courriel : pm@pm.gc.ca



Si vous souhaitez mener d'autres actions en faveur d'Omar Khadr, veuillez contacter le bureau d'Amnesty International dans votre pays.

Amnesty International, International Secretariat, Peter Benenson House, 1 Easton Street, London WC1X 0DW, Royaume-Uni, www.amnesty.org



CRUELS.
INHUMAINS.
TOUJOURS
DÉGRADANTS.

amnesty
international

NON À LA TORTURE
ET AUX MAUVAIS TRAITEMENTS
DANS LA « GUERRE CONTRE LE TERRORISME »

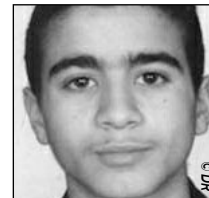
DOCUMENT PUBLIC
Londres, 10 novembre 2005
Index AI : AMR 51/184/2005

ÉTATS-UNIS

Qui sont les détenus de Guantánamo ?

CAS N° 14 : Omar Khadr

Ressortissant canadien



Nom et prénom : Omar Khadr

Nationalité : canadienne

Âge : 19 ans

« Les jeunes combattants ennemis sont traités d'une manière adaptée à leur âge et à leur statut. »

Lettre adressée par Paul Butler, sous-secrétaire adjoint à la Défense, à Amnesty International en juillet 2003

Omar Khadr a été placé en détention par les États-Unis alors qu'il était âgé de quinze ans. Le gouvernement étasunien a déclaré que tous les détenus sont « traités d'une manière adaptée à leur âge et à leur statut ». Si cela est vrai, le cas d'Omar Khadr indique que la « manière adaptée » comprend la torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le déni de toute forme de justice.

C'est peut-être parce que les États-Unis sont l'un des deux États à n'avoir pas ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît que les enfants ont droit à une aide et à une assistance spéciales, qu'ils se sentent libres, dans le contexte de leur « guerre contre le terrorisme », de mépriser les droits humains des mineurs.

Omar Khadr est l'un des quatre, au moins, voire neuf hommes actuellement détenus à Guantánamo Bay qui n'avaient pas dix-

huit ans quand ils ont été capturés. En avril 2003, les autorités étasuniennes ont révélé que des mineurs âgés de treize ans seulement étaient détenus dans cette prison. Les informations faisant état de cas de tortures et de tentatives de suicide chez les détenus mineurs ôtent toute crédibilité aux affirmations des autorités étasuniennes selon lesquelles « ils reçoivent une assistance spéciale physique et psychologique ». Le Pentagone ne respecte pas les normes internationales : il définit comme des détenus enfants les détenus qui ont moins de seize ans et non ceux qui ont moins de dix-huit ans.

Le lieutenant-colonel Johnson, porte-parole de l'armée des États-Unis, a déclaré en 2003 que des enfants continueraient d'être détenus « tant que nous ne nous serons pas assurés qu'ils ne représentent plus une menace, qu'ils ne font pas l'objet de poursuites et qu'ils n'ont plus de valeur pour la recherche de renseignements ».

Blessé et placé en détention

Omar Khadr a été blessé par des soldats étasuniens au cours d'un affrontement près de Khost, en Afghanistan, et il a été placé en



détention sous la garde des États-Unis le 27 juillet 2002. Au moment de sa capture, il a essuyé trois coups de feu et ses blessures l'ont presque privé de l'usage d'un œil. Selon l'armée étasunienne, Omar Khadr a tué au cours de l'affrontement le sergent Christopher J. Speer.

Malgré la gravité de ses blessures, Omar Khadr a été soumis à un interrogatoire dès son placement en détention. Un responsable étasunien a déclaré que les prisonniers capturés avaient tellement peur d'être maltraités par les soldats qu'ils parlaient sans qu'il soit nécessaire de les y pousser. Il a ajouté que les détenus « *pensent parfois qu'on va leur arracher le foie* », et qu'Omar Khadr était un exemple de détenu « *bavard comme une pie* ». Omar Khadr a affirmé :

- qu'on a refusé de lui donner les antalgiques qu'il réclamait à cause de ses blessures ;
- que pendant les interrogatoires, on lui a couvert la tête d'un sac et que des agents étasuniens ont introduit dans la pièce des chiens de l'armée pour l'effrayer ;
- qu'on a déversé sur lui de l'eau froide ;
- qu'on lui a attaché les mains au-dessus du chambranle d'une porte et qu'il a dû supporter cette position pendant des heures ;
- qu'il n'a pas été autorisé à se rendre aux toilettes et qu'il a été contraint d'uriner sur lui.

Le 30 août 2002, les autorités canadiennes ont transmis une note diplomatique aux autorités des États-Unis demandant que les services consulaires puissent communiquer avec Omar Khadr qui était alors détenu sur la base aérienne étasunienne de Bagram, en Afghanistan. Le 9 septembre, les États-Unis ont notifié leur refus, se bornant à indiquer qu'ils informeraient le gouvernement canadien de tout transfert de citoyens canadiens à Guantánamo Bay.

Guantánamo Bay

« *Ta vie est entre mes mains.* »

Un interrogateur de Guantánamo à Omar Khadr

Omar Khadr a été transféré à Guantánamo Bay en octobre 2002. Il dit avoir été soumis, dès son arrivée, à une série de tortures et de mauvais traitements comprenant les agissements suivants :

- il a été enchaîné étroitement par les mains et les pieds à un piton fixé au sol et laissé ainsi pendant cinq ou six heures. De temps en temps un agent étasunien entrait dans la pièce et se moquait de lui ;
- il a été maintenu dans des pièces extrêmement froides ;
- il a été soulevé par le cou alors qu'il portait des chaînes puis on l'a laissé tomber sur le sol ;
- il a été battu par des gardiens ;

- on lui a appuyé un doigt sur un point de son cou, ce qui lui a causé une vive douleur et lui a coupé le souffle.

Il affirme qu'une fois les gardiens l'ont laissé étroitement entravé dans une salle d'interrogatoire jusqu'à ce qu'il urine sur lui. Les gardiens ont alors versé sur lui du produit d'entretien parfumé au pin et se sont servis de lui comme d'une serpillière pour nettoyer le sol. Il dit avoir dû attendre plusieurs jours avant de recevoir des vêtements propres.

Omar Khadr a été détenu dans le camp V de Guantánamo Bay pendant plus d'un an et, selon son avocat, il n'a été que récemment transféré dans le camp IV. Le camp V est le plus connu de ceux qui sont encore utilisés à Guantánamo. Il a été conçu sur le modèle des établissements de très haute sécurité existant sur le territoire continental des États-Unis et il est réservé aux détenus « *de grande valeur* » ou « *non coopératifs* ».

Sur son séjour au camp V, Omar Khadr a donné les indications suivantes :

- les lampes étaient allumées vingt-quatre heures sur vingt-quatre et les détenus qui tentaient de les recouvrir avec leurs vêtements étaient punis ;
- la climatisation était maintenue sur le froid, ce qui, dit-il, « *[lui] a détruit les poumons* » ;
- il était régulièrement placé en isolement cellulaire, parfois pour des durées allant jusqu'à un mois ;
- il n'était autorisé à prendre de l'exercice qu'une fois tous les quatre ou cinq jours et en 2005, il a été privé d'exercice pendant la journée durant plusieurs mois.

Omar Khadr a non seulement été battu, placé à l'isolement et soumis à de fréquents interrogatoires, mais aussi menacé d'être transféré en Afghanistan, en Jordanie ou dans d'autres pays où, comprenait-il, il serait torturé. On lui a également dit qu'un soldat égyptien, qu'il ne connaissait que sous le nom de Soldat numéro 9, serait envoyé pour le violer.

Grève de la faim

« *Prépare-toi à une existence misérable.* »

Un interrogateur de Guantánamo à Omar Khadr

Pour protester contre les conditions de détention à Guantánamo et les traitements qui lui étaient infligés, Omar Khadr a entamé en juillet 2005 une grève de la faim en même temps que 200 autres détenus. Il a refusé toute nourriture pendant quinze jours au cours desquels il a été à deux reprises transféré à l'hôpital du camp pour recevoir des perfusions. Au terme de sa grève de la faim il avait perdu 13,5 kg. Un autre détenu, Omar Deghayes, a dit avoir vu Omar Khadr vomir du sang.

Pendant la grève de la faim, les sévices n'ont pas cessé. Une fois, alors que les gardiens le transféraient à l'hôpital, on lui a dit de retourner dans sa cellule en marchant. Comme il était trop faible pour y parvenir, les gardiens l'auraient soulevé et lui auraient donné des coups de pied dans la jambe.

La grève de la faim a cessé en juillet après que les autorités étasuniennes eurent, semble-t-il, fait quelques concessions aux détenus. Mais elle a repris en août parce que les autorités du camp n'avaient pas tenu leurs promesses et pour protester contre certains mauvais traitements particulièrement brutaux. L'une des victimes de ces brutalités était Omar Khadr.

En novembre 2004, les avocats d'Omar Khadr l'ont soumis à une série de tests psychologiques qui ont ensuite été envoyés à des psychiatres indépendants afin qu'ils évaluent son état mental. En réponse à certaines questions, Omar Khadr a déclaré qu'il avait des flash-back, des troubles du sommeil, et qu'il entendait des voix quand il était seul.

Le Dr Eric W. Trupin, expert dans le domaine de la santé mentale des mineurs en détention, a étudié ces tests. Il a estimé que les symptômes présentés par Omar Khadr correspondaient « *à ceux qu'on observe chez les victimes de torture* » et a demandé « *la cessation immédiate des violences physiques et mentales* ». Il a fait observer que les conditions dans lesquelles Omar Khadr était détenu étaient particulièrement préjudiciables pour des adolescents, et a conclu qu'il souffrait de troubles psychiques « *y compris, mais pas seulement, d'états de stress post-traumatiques* » et que le risque de suicide était pour lui d'un niveau « *modéré à élevé* ».

Les avocats du gouvernement ont cherché à jeter le doute sur ce diagnostic en disant qu'il était basé sur un témoignage indirect, ce qui est sombremenent ironique quand on sait que le gouvernement refusait tout examen médical indépendant.

Rôle des autorités canadiennes

« *Je ne suis pas ici pour vous aider. Je ne suis pas ici pour faire quoi que ce soit pour vous.* »

« *Je ne suis ici que pour m'informer.* »

Un interrogateur canadien s'adressant à Omar Khadr, à Guantánamo

Sourd aux témoignages les plus accablants, le gouvernement canadien a accordé crédit aux propos du secrétaire d'État d'alors, Colin Powell, qui a affirmé, dans une lettre adressée aux autorités canadiennes à propos d'Omar Khadr, que tous les combattants ennemis détenus à Guantánamo étaient traités avec humanité.

Le gouvernement canadien pourrait non seulement avoir négligé ses responsabilités à l'égard d'Omar Khadr mais aussi être

complice de sa détention et des mauvais traitements qu'il a subis. Omar Khadr a été interrogé à plusieurs reprises par des représentants des autorités canadiennes. D'après des documents soumis à un tribunal étasunien, à compter du 27 mars 2003 il a reçu en quatre jours quatre visites de fonctionnaires canadiens. Au lieu de lui poser des questions sur sa santé ou de lui demander s'il souhaitait envoyer un message à sa famille, ils l'ont soumis à un interrogatoire.

Les avocats canadiens d'Omar Khadr ont engagé une procédure judiciaire contre le gouvernement canadien. Ils avancent que les autorités canadiennes ont violé la Constitution « *en participant à des entretiens ou des interrogatoires sans la présence d'un avocat, sans qu'[Omar Khadr] ait été autorisé à avoir accès à la représentation diplomatique de son pays pour obtenir des conseils, et sans qu'il ait été autorisé à prendre contact avec sa famille ou des amis* ».

Une autre action judiciaire a tenté de contraindre le gouvernement canadien à rendre publics tous ses dossiers sur Omar Khadr. Le gouvernement a soutenu qu'une telle mesure « *serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense nationale et à la sécurité nationale* ». Une note de William Hooper, directeur adjoint des Opérations au Service canadien du renseignement de sécurité, publiée à l'occasion de cette affaire, a révélé la logique en vertu de laquelle le gouvernement négligeait la protection des droits fondamentaux de l'un de ses citoyens. Il expose dans cette note que « *toute initiative tendant à limiter ou entraver les pouvoirs d'investigation du service [...] nuirait à sa capacité de conseiller le gouvernement canadien* ».

Le gouvernement canadien a, depuis, écrit à Amnesty International pour l'informer qu'il avait évoqué les allégations de sévices infligés à Omar Khadr avec le gouvernement étasunien. Il a précisé qu'il menait « *des discussions diplomatiques suivies* » avec les États-Unis au sujet de son statut juridique et qu'il avait demandé une évaluation médicale indépendante.

Questions juridiques

Le gouvernement des États-Unis affirme qu'Omar Khadr est « *un combattant d'Al Qaïda* » et il l'a classé dans la catégorie des « *combattants ennemis* ». Il a cependant refusé de l'inclure dans une infraction prévue par la loi et de lui reconnaître le droit à un procès équitable. En revanche, le département de la Défense des États-Unis a annoncé le 7 novembre 2005 qu'Omar Khadr sera jugé par une commission militaire, mais que la peine de mort ne sera pas requise. Les commissions militaires sont des organes du pouvoir exécutif habilités à prononcer des sentences de mort non susceptibles d'appel. Ces juridictions militaires sont fondamentalement vicieuses et elles ne peuvent pas rendre la justice dans le respect des normes d'équité internationalement reconnues.